



AUTORITÉ LUXEMBOURGEOISE INDÉPENDANTE DE L'AUDIOVISUEL

APPEL A CANDIDATURE

Directeur de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel

L'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel, établissement public à caractère administratif créé par la loi du 27 août 2013 modifiant entre autres la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques, recrute son directeur.

L'Autorité exerce en toute indépendance les missions qui lui sont confiées par la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques.

La mission du directeur consiste à surveiller le respect de la législation relative au secteur des médias électroniques. A cet effet, il instruit les plaintes recevables qui sont adressées à l'Autorité et soumet le dossier pour décision au Conseil d'administration. Il accomplit tous les actes de gestion administrative et exécute les décisions du Conseil d'administration.

Le directeur est nommé pour une période renouvelable de 5 ans et bénéficie du statut de fonctionnaire. Il ne peut être membre du Gouvernement, de la Chambre des Députés, du Conseil d'Etat ou du Parlement européen, ni exercer un mandat communal, exercer une activité incompatible avec sa fonction ou détenir directement ou indirectement des intérêts dans une entreprise ou tout autre organisme relevant de la compétence de l'Autorité.

Les candidat(e)s devront

- être détenteur/trice d'un diplôme d'études universitaires sanctionnant un cycle complet d'études universitaires au niveau d'un master ou d'un diplôme reconnu équivalent,
- disposer des compétences juridiques nécessaires à l'accomplissement des missions du directeur,
- disposer des compétences dans le domaine des services et médias audiovisuels nécessaires à l'accomplissement des missions du directeur,
- avoir une connaissance adéquate des trois langues administratives telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues ainsi que de l'anglais,
- disposer d'une expérience dans la gestion d'équipe,
- faire preuve de très bonnes capacités d'organisation, de planification, de communication, d'analyse et de rédaction confirmées.

Les compétences visées aux deuxième et troisième tirets devront être attestées par un diplôme ou titre équivalent ou résulter d'une expérience professionnelle dûment documentée.

Les actes de candidature, comprenant une lettre de motivation, un CV détaillé et les pièces justificatives sont à adresser pour le 24 juin 2019 à :

M. Thierry Hoscheit
Président de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel
Cité judiciaire, Bâtiment TL
L-2080 Luxembourg